


LES RÉFÉRENTIELS IN USE

Certifier
l'efficacité opérationnelle
des bâtiments existants



**ENERGIE ET
ENVIRONNEMENT**



Le Luxembourg vise la
neutralité carbone en 2050.
C'est un défi immense pour
le bâti existant.

Des outils existent pour
**identifier et conduire des
améliorations durables de la
performance opérationnelle** de
vos bâtiments :

LES RÉFÉRENTIELS IN USE



AVANTAGES

POURQUOI UTILISER UN RÉFÉRENTIEL IN USE ?

- Réduction de vos **coûts opérationnels** ;
- Accroissement de **l'efficacité opérationnelle** ;
- Amélioration du **bien-être des occupants** ;
- Participation à vos **engagement RSE** ;
- **Comparaison transparente** des bâtiments ;
- Amélioration de **l'attractivité du bâtiment.**

RÉFÉRENTIELS

PRINCIPAUX RÉFÉRENTIELS



BREEAM®

In-use



DGNB

Buildings in use

FOCUS BREEAM



CE RÉFÉRENTIEL BRITANNIQUE EST LE PLUS RÉPANDU AU GRAND-DUCHÉ. LA VERSION ACTUELLE EST LA v6. IL SE CARACTÉRISE PAR DEUX VOILETS INDÉPENDANTS ET COMPLÉMENTAIRES



ASSET PERFORMANCE

Évaluation des performances inhérentes du bâtiment :

- forme
- construction
- installations techniques

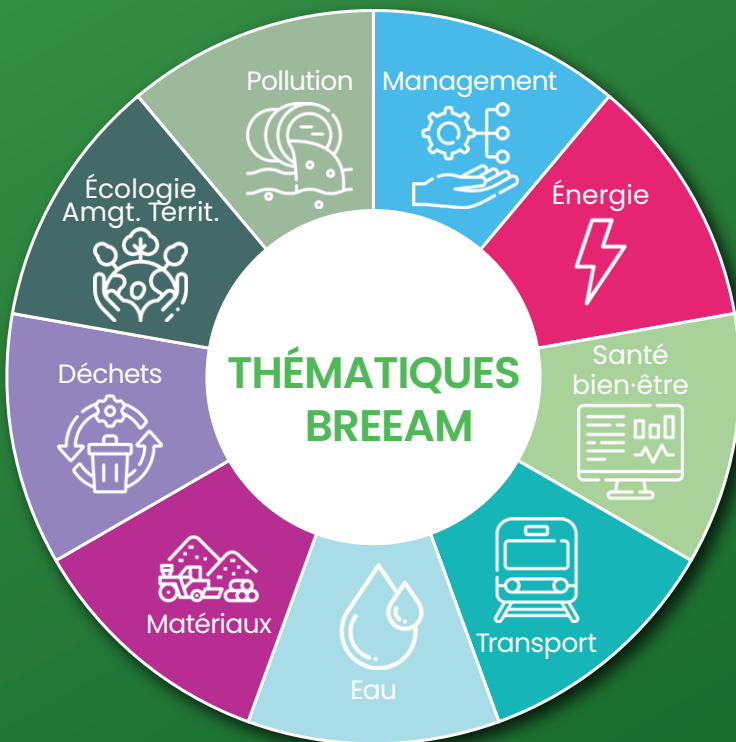


BUILDING MANAGEMENT

Évaluation des politiques de gestion, des procédures et des pratiques d'exploitation de l'immeuble :

- consommations de ressources (énergie, eau, ...)
- impacts environnementaux (émissions CO₂, déchets, ...)

FOCUS BREEAM




FOCUS DGNB



CE RÉFÉRENTIEL ALLEMAND,
NOUVEAU AU GRAND-DUCHÉ,
S'APPUIE SUR 4 PILIERS POUR
OFFRIR UN OUTIL PERFORMANT
EN VUE D'ATTEINDRE LA
NEUTRALITÉ CARBONE DES
BÂTIMENTS :

I État des lieux précis
et objectif du
bâtiment.

II Processus
d'amélioration
continue : 
PLAN · DO · CHECK · ACT.

III Implication de tous
les participants :
· propriétaire ;
· opérateurs ;
· usagers.

IV Objectif de neutralité
carbone, dans le
respect des contraintes
économiques et des
besoins des usagers.

FOCUS DGNB



1. PLAN

Définition de l'objectif de certification à atteindre.

2. DO

Collecte des données.

3. CHECK

Analyse des données et des mesures d'amélioration implémentées.

4. ACT

Implémentation de nouvelles mesures si l'objectif n'est pas encore atteint.



**PLUS D'INFOS ?
VISITEZ ENERENVI.LU**

